

Appel à projets

Sessions d'information

Tunis, 8 janvier 2020

Sousse, 9 janvier 2020

Sfax, 10 janvier 2020

Présentation de l'appel à projets

Les objectifs

- **Objectif 1** : Renforcement des activités et des services des **structures d'accompagnement** pour la création, le développement et l'accélération des entreprises innovantes et des startups tunisiennes.
- **Objectif 2** : Renforcement des activités et des services des **acteurs du financement et de l'investissement** pour la création, le développement et l'accélération des entreprises innovantes et des startups tunisiennes
- **Objectif 3** : Dissémination des structures et des programmes sur **l'ensemble du territoire**, en particulier dans les gouvernorats de l'intérieur.
- **Objectif 4** : Plaidoyer et communication en faveur de **l'entrepreneuriat innovant**
- **Objectif 5** : Renforcement des **partenariats et des connexions** entre les écosystèmes tunisiens et internationaux

Présentation de l'appel à projets

Les subventions

ENVELOPPE GLOBALE
3 500 000 EUR

UNE SEULE DEMANDE
MONTANT MINIMUM 100 000 EUR
MONTANT MAXIMUM 400 000 EUR

Pourcentage de financement minimum :

- **50%** du total des coûts éligibles

Pourcentage de financement maximum :

- **75%** du total des coûts éligibles si l'un des codemandeurs est établi hors de Tunisie
- **90%** du total des coûts éligibles dans les autres cas

Présentation de l'appel à projets

Les critères d'éligibilité

Un référentiel réglementaire européen
en ligne le PRAG

Pour les demandeurs chefs de file et le(s) codemandeur(s)

- Etre une **personne morale**, établie en Tunisie et enregistrée depuis **au moins 1 an** au moment du dépôt de la demande
- Etre **sans but lucratif** ou ayant conscience qu'aucune marge de profit ne peut être réalisée sur le budget du projet
- Appartenir à l'une des catégories suivantes : ONG / association, entreprise, entreprise publique, établissement public à caractère non administratif (EPNA), opérateur du secteur public disposant d'une autonomie financière suffisante
- Etre directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action et non agir en tant qu'intermédiaire
- Démontrer une **compétence technique** à mettre en place le projet proposé en fournissant une description des activités de l'organisation et une présentation des expériences à indiquer dans le formulaire de demande

Entités affiliées

Les entités liées structurellement aux demandeurs (chef de file ou codemandeur), notamment sur le plan capitalistique ou juridique : contrôle (filiale, maison-mère, société sœur) ou adhésion (réseau, fédération...)

Associés et contractants

Les organisations ou personnes pouvant être associées à l'action, mais ne pouvant prétendre à bénéficier de la subvention

Les contractants sont soumis aux règles d'achat et ne peuvent être les associés ou les entités affiliées.

Les actions éligibles

- Une action comprend une **série d'activités** concourant à l'atteinte de **résultats prédéfinis**.
- La durée initiale prévue d'une action : de **12 à 30 mois**.
- Exemple de type d'activités :
 - Création, développement, mise en œuvre de programmes d'accompagnement pour les entrepreneurs
 - Communication et plaidoyer à l'échelle locale, nationale et internationale
 - Organisation de conférences, séminaires, concours entrepreneuriaux, hackatons, etc.
 - Actions visant à favoriser le financement de l'innovation et le développement de l'investissement
 - Activités conjointes avec institutions publiques et /ou collectivités territoriales

Soutien financier à des tiers

- Pour contribuer à réaliser les objectifs de l'action, maximum = **300 000 EUR**
- Vers des entreprises ou startups sous forme de subvention, prêt d'honneur...
- Montant maximum = **10 000 EUR** par tiers
- Sauf quand c'est l'objectif principal de l'action = **60 000 EUR**

Présentation de l'appel à projets

Le budget

Les coûts éligibles

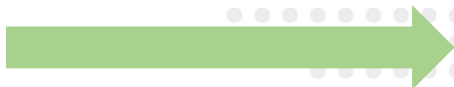
En général



Les coûts réels : une ligne du budget est
une dépense
Remboursés sur pièces justificatives

Tous les frais liés directement
à l'action

Exceptionnellement



Les coûts simplifiés
Formulaire e3a2

Autres coûts

Coûts indirects

Max 7% des coûts directs éligibles

Réserve pour imprévus

Max 5% des coûts directs éligibles et avec autorisation préalable

Coûts inéligibles

Double financement, perte de change, dettes, achat de terrain...

Présentation de l'appel à projets

Concrètement ?



www.innovi.tn lisez attentivement les lignes directrices et posez-nous vos questions jusqu'au 18 janvier



Remplissez le formulaire en ligne pour obtenir le dossier complet à remplir : Note succincte **ET** demande complète

DATE LIMITE de SOUMISSION : **VENDREDI 7 FEVRIER à midi**



Début mars, résultat de l'évaluation des notes succinctes



Début avril, résultat de l'évaluation des demandes complètes



Notification des attributions, pour une négociation/signature des contrats durant la période mai-juin

Merci à tous !



www.innovi.tn



Innov'i – EU4Innovation



contact@innovitn